



CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 23 juin 2011

Le président, M. Patrick Vallat, ouvre la séance à 19h00, à la Salle polyvalente de Montoly. Il salue Mmes et MM. les Conseillers et Mme et MM. les Municipaux, ainsi que la presse et le public. Il remercie l'huissier pour sa présence, sa fidélité et son active collaboration à la réussite logistique de cette séance ainsi que le personnel communal pour la mise en place de la salle.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 58 Conseillers et Conseillères.

Il y a 9 excusés (Mmes Anna Beutler, Mauricette Peltier, Marika Thévenaz, MM. Cyril Gallay, Christopher Hill, Peter Meier, Victor Mendes Boavista, Daniel Richard et Jean-Marc Waeger).

3 absents (Mme Nadin Barakat, MM. Yvan Tiya et Roland Vallotton).

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum est atteint, il déclare que le Conseil peut valablement délibérer. Il rappelle que chaque intervenant à qui il accorde la parole doit s'adresser debout à l'Assemblée et parler avec le micro, sans cela, il l'interrompra.

La Municipalité par l'intermédiaire de M. Creteigny demande que le point 5 soit différé dans l'ordre du jour; M. Genoud est retenu pour une assermentation et rejoindra le Conseil plus tard.

M. Favez demande qu'il en soit fait de même pour le point 6, vu l'absence momentanée de M. Genoud.

Le bureau a reçu un postulat et une interpellation.

Postulat de Mme Waltraud Casson intitulé «Bien vivre à Gland ou comment créer un espace public mieux adapté à la mobilité de tous». Le président demande à la postulante si elle désire développer son postulat séance tenante. Mme Casson répond par l'affirmative.

Interpellation de M. Moritz de Hadeln au sujet de la politique énergétique de la Municipalité, plus particulièrement en ce qui concerne les bâtiments communaux. Le président s'assure que cette interpellation est soutenue par cinq membres. Etant le cas, il demande à M. de Hadeln s'il désire développer son interpellation séance tenante. M. de Hadeln répond par l'affirmative.

Le postulat et l'interpellation seront ajoutés à l'ordre du jour et joints au procès-verbal.

L'ordre du jour modifié est le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 mai 2011.
3. Communications du bureau.
4. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

5. Comptes de l'exercice 2010.
6. Rapport de la Commission de gestion sur l'exercice 2010.

7. **Préavis municipal N° 107** relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2012.
8. **Préavis municipal N° 99** relatif au plan partiel d'affectation «La Crique» et son règlement.
9. **Préavis municipal N° 106** relatif à l'octroi d'un crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture pour la construction d'un bâtiment administratif et d'un parking souterrain sur les parcelles communales N^{os} 369 et 370 (Grand'Rue 38).
10. **Préavis municipal N° 108** relatif au règlement du personnel communal.
11. **Préavis municipal N° 109** relatif à l'octroi d'un crédit pour l'organisation de l'appel d'offres fonctionnelles en procédure sélective dans le cadre du projet de rénovation de l'enveloppe des bâtiments et des installations techniques du Centre scolaire des Perrerrrets et de la possibilité de réaliser un couvert en réponse au postulat de Mme Christine Girod.
12. Proposition d'indemnités et de vacations du Conseil communal et du bureau du Conseil pour la législature 2011 – 2016.
13. **Préavis municipal N° 110** relatif à la motion du bureau du Conseil communal concernant la proposition de modification de l'art. 47, lettre C, 2^e alinéa du Règlement du Conseil communal. (un seul débat, en application des art. 70 et 93).

Autres objets

14. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Mme Christine Girod-Baumgartner demandant «d'étudier un plan de circulation des deux-roues sur l'axe RC 31, sur le secteur giratoire «Badan» et le giratoire «Bowling», voire jusqu'à la route Suisse».
15. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Mme Régina Bovet demandant «l'aménagement de la parcelle N° 339 en Ruyre achetée en 2010».
16. Rapport de la Commission chargée d'étudier la prise en considération de la pétition intitulée «Adéquation de l'accueil des requérants d'asile accueillis à l'abri PC des Perrerrrets».
17. Postulat de Mme Waltraud Casson intitulé «Bien vivre à Gland ou comment créer un espace public mieux adapté à la mobilité de tous».
18. Interpellation de M. Moritz de Hadeln intitulée «Au sujet de la politique énergétique de la Municipalité, plus particulièrement en ce qui concerne les bâtiments communaux».

Divers

19. Divers + Propositions individuelles.
 - La discussion est ouverte.
 - La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

Le Conseil communal à une large majorité accepte l'ordre du jour modifié.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 5 mai 2011.

- La discussion est ouverte.
- M. de Hadeln: demande de supprimer '' à leur demande '' à la page 4, 4^e paragraphe, 3^e ligne. Il faut lire: ces deux personnes continueront de siéger au Conseil communal comme «indépendant».
- M. Gallay étant excusé ce jour, le président se fait son porte-parole en indiquant qu'il était aussi excusé le 5 mai et non absent comme indiqué.
- Les corrections seront portées au procès-verbal de ce soir.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

Le Conseil communal à une large majorité accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 mai 2011.

Avec les arrivées de Mme Christine Girod-Baumgartner, de MM. Marco Fulvio Amado Ribeiro et Jean-Marc Jaquier, le nombre de Conseillers présents passe à 61.

4. Communications du bureau

Le dicton du jour: «Le monde est emporté par la conviction cynique que la force peut tout, la justice rien». (Alexandre Soljenitsyne, 1918 - 2008, prix Nobel de littérature en 1970).

• Le 15 mai, le bureau élargi du Conseil communal a participé au dépouillement des votations cantonales. Les résultats sont les suivants sur 5'911 électeurs inscrits:

Objet1 Déchets nucléaires: rentrés: 1'887, blancs: 48, valables: 1'839, participation: 31,92%. Refusé par 1202 non contre 637 oui.

Objet 2 Salaire minimum: rentrés: 1'836, blancs: 30, nul: 1, valables: 1'855, participation: 31,91%. Refusé par 941 non contre 914 oui.

Objet 3 Prestations complémentaires: rentrés: 1'881, blancs: 30, nul: 1, valables: 1'850, participation: 31,82%. Accepté par 1171 oui et 679 non.

- Le 10 juin, le bureau a reçu copie d'une demande adressée à l'Administration communale. Cette requête touche la place de jeux du Ruttet à l'Est de la ville de Gland. Elle a été signée par une centaine de personnes dont la validité des signatures doit encore être vérifiée. Lecture en est faite.
- Le 10 juin, chaque membre du Conseil communal a reçu un courrier adressé par la Municipalité concernant le remplacement du pont de la route de Luins dans le cadre du projet d'éco-quartier Communet-Borgeaud.
- Deux décès sont survenus au milieu du mois de mai. Ils touchent les familles de notre syndic, M. Cretegny et d'une Conseillère, Mme Kulling. L'assemblée, les journalistes et le public sont priés de se lever pour un instant de silence.

Avec l'arrivée de M. Lino Finini, le nombre de Conseillers présents passe à 62.

5. Communications de la Municipalité

M. Gérald Cretegny, syndic (administration générale, ressources humaines, sécurité publique, accueil petite enfance)

- **Personnel communal:** 1^{er} juin, promotion de M. Thierry Sallaz au poste de chef d'exploitation au Service de conciergerie et engagement de M. Gilles Guinand à 50% au Service des Espaces verts en remplacement de M. Max Maeder, parti à la retraite le 30 juin après 8 ans de collaboration. 1^{er} juillet, promotion de M. Eric Ducret au poste de chef du Service Bâtiments et Urbanisme. 4 juillet, ont été engagés, chacun pour 2 semaines, 6 responsables et 4 moniteurs pour le Centre aéré et 8 jeunes pour les nettoyages des écoles. 31 juillet, départ de M. Nicolas Dionne. Recrutements en cours: un délégué à l'urbanisme et 2 postes comme auxiliaires à la paus'déj. Début août, entrée en fonction des nouveaux apprentis: M. Guillaume Muzzin, agent en information documentaire; M. Fabio Pantaleo, agent en exploitation conciergerie; M. Michael Guillet agent en exploitation voirie.
- **Réseau d'accueil des Toblerones:** après l'installation des membres, Mme Christine Girod a un siège de droit au Comité directeur du RAT et M. Olivier Fargeon a été désigné comme président du Conseil intercommunal.
- **OFROU:** suite aux diverses péripéties concernant le projet d'élargissement du pont route de Luins, l'OFROU a adressé la lettre suivante à la Municipalité et à M. le Syndic, lequel en donne lecture: *«En référence à l'entretien du 16 juin 2011 dans la salle "Wanderhalle" du Conseil national entre M. Dr. Rudolf Dieterle, directeur de l'OFROU, M. Christophe Darbellay, Conseiller national et vous-même ainsi qu'à votre lettre du 10 juin 2011 à Mme la Conseillère fédérale Doris Leuthard et à notre lettre du 19 mai 2011 de M. David Castaldi de la filiale d'Estavayer-le-Lac, nous pouvons vous confirmer ce qui suit:*
- L'OFROU a déposé le projet définitif au DETEC le 20 mai 2011 pour approbation, ce qui conduira à la mise à l'enquête publique du projet, confirmé par le courrier du DETEC du 31 mai.

L'OFROU est prêt à poursuivre le projet sans délai jusqu'à la réalisation (projet de détail, appel d'offres, réalisation).

- L'OFROU a bien pris note que la commune de Gland est intéressée à une réalisation aussi rapide que possible du projet. Dans le cas où les ressources financières de la Confédération ne pourraient pas être disponibles à temps, la commune est disposée à préfinancer la part fédérale.

Ce préfinancement est réalisable aux conditions suivantes:

- L'OFROU ne peut pas prendre d'engagement contraignant quant à la date du remboursement de la part préfinancée par la commune.

- L'OFROU ne paie pas d'intérêts pour ce préfinancement.

Suivent les salutations d'usage».

Cela clôt temporairement cette problématique et la Municipalité a pris la décision de délivrer les permis de construire, lesquels ont été concrètement attribués ce jour.

• **Accueil des requérants d'asile:** après une séance assez "chaude" le 16 mai, l'on peut dire que l'accueil se passe bien. Il n'y a pas de problèmes particuliers, ni au niveau de la police, ni au niveau de la circulation de ces personnes. Un groupe d'une trentaine de personnes bénévoles s'est constitué et propose diverses activités et actions. La Municipalité tient ses engagements et recherche un endroit pour construire.

M. Olivier Fargeon, municipal (équipements et espaces verts, gestion des déchets, protection civile et service du feu)

• **Eclairage public – Concept d'efficacité énergétique:** le 15 juin, la S.E.I.C. a présenté à la Municipalité et suite à l'engagement d'un spécialiste en efficacité énergétique, son concept lié à ce dossier. Ce projet qui sera suivi et financé par les 2 partenaires (Ville et S.E.I.C.) comprend 4 phases: a) inventaires et mesures permettant de vérifier l'ancienneté et l'éclairage de notre réseau; b) analyse multicritères prenant en compte la durée de vie, la conformité électrique et photométrique ainsi que l'efficacité énergétique de chaque portion du territoire; c) établissement d'un plan d'investissement quinquennal et ensuite sur 10 ans; d) décision et plan d'action permettant la planification temporelle et financière. La phase 1 a déjà débuté et durera jusqu'à fin septembre 2011. Les autres étapes seront entreprises à la suite afin de soumettre, courant 2012, un plan d'action et les premières mesures concrètes de ce dossier.

• **Infrastructures:** la Municipalité a adjugé les honoraires pour l'étude d'un projet de giratoire au croisement route Suisse/avenue du Mont-Blanc. Cette étude permettra d'établir un projet d'aménagement technique et financier afin de le soumettre aux Services de l'Etat pour examen préalable au 1^{er} semestre 2012.

Les communes et propriétaires concernés par les projets d'assainissement du bruit sur le tronçon des CFF compris entre Perroy et Founex font l'objet de contacts afin de les informer sur le projet et notamment des emprises temporaires ou permanentes nécessaires à la construction de paroi anti-bruit. La phase de mise à l'enquête de ces infrastructures n'est pas encore fixée, mais devrait probablement intervenir dans les 6 mois.

Le projet d'assainissement du bruit routier est en cours auprès de nos mandataires. Les valeurs de bruit ont été déterminées pour l'ensemble de la commune ce qui a permis de mettre en évidence les bâtiments nécessitant des interventions. Pour ces derniers, des mesures d'assainissement sont proposées ainsi qu'un calcul des futures mesures des bruits. L'ensemble de ces mesures va être validée par la Municipalité et un crédit devra être demandé.

Mme Florence Golaz, municipale (instruction publique, affaires culturelles, jeunesse et transports)

• **Instruction publique:** les promotions de l'Etablissement secondaire se dérouleront le 29 juin à 18h. La Fête du chêne aura lieu le 30 juin, départ du cortège 18h45.

• **Transport:** suite à l'interpellation de M. Dewarat, la Municipalité est revenue à l'ancien prix de Fr. 30.--/jour pour le Centre aéré. La différence a été remboursée aux parents ayant déjà payé. De même pour les 10 cartes journalières CFF, l'ancien prix a été rétabli. L'initiative communale «La gratuité des transports publics pour tous les enfants scolarisés à Gland» a abouti avec 1126 signatures valables sur 1114 signatures requises.

- **Culture:** la Municipalité a commandé à Mme Simone Monney, sur proposition de la Commission culturelle, une œuvre monumentale en plexiglas qui sera installée dans le hall de Grand-Champ. Le catalogue des œuvres d'art acquises par la commune depuis la création de la Commission culturelle se trouve sur les tables. La Municipalité a mis à disposition un certain nombre de salles pour l'Académie des arts créatifs (ADAC). 7 cours sont proposés pour la rentrée (dessin, photographie, danse moderne, danse classique, percussions, guitare électrique et acoustique, musique actuelle). Les jeunes habitants de Gland de 10 à 18 ans pourront accéder à ces cours pour un prix mensuel de Fr. 85 au lieu de Fr. 110.
- **Divers:** la clôture de la place de jeux du Ruttet, côté Vy-Creuse est à l'étude, suite à la pétition déposée.

M. Daniel Collaud, municipal (finances, promotion économique, affaires sociales, sports, domaines et forêts)

- **Social:** le 3e forum des aînés s'est tenu le 17 juin avec une participation d'environ 140 personnes. Deux tables d'hôtes fonctionnent déjà et une troisième est prévue prochainement au sud de la gare. Deux groupes de marche fonctionnent avec 12 à 20 personnes chaque fois. L'objectif est de mettre sur pied un autre groupe afin de faire de plus longues marches. Le 19 août, une randonnée de 4h à 6h aura lieu dans le Jura. Un groupe vélo s'est constitué et 15 personnes sont inscrites. D'autres activités et programmes sont envisagés: lecture à domicile, cours d'anglais, etc. Merci à toutes les personnes œuvrant dans les différents groupes.

Suite à la loi sur l'assurance chômage votée l'année dernière, des estimations pour tout le canton avaient été faites. Pour notre région, environ 80 personnes de plus devaient arriver en fin de droit et auraient potentiellement pu être inscrites à l'aide sociale. A fin mai, nous sommes au-dessus des prévisions avec 90 personnes, contrairement aux autres régions; lesquelles sont par rapport aux autres fois en-dessous des prévisions. Il faut attendre quelques mois encore pour voir ce qu'il en est.

Le transfert de la partie foncière de la Fondation "Les 4 Saisons" à la Fondation "Belle Saison" a été signé le 23 juin. Une page se tourne et c'est une société saine qui est remise. Merci à la Fondation pour le logement des familles glandoises pour son soutien à la Municipalité et tout le travail effectué auprès des "4 Saisons".

M. Thierry Genoud, municipal (urbanisme et bâtiments)

- **Place de la Gare:** les infrastructures souterraines sont terminées. Il reste l'aménagement proprement dit de la Place de la Gare avec la pose d'un collecteur appelé "bac de rétention", ensuite les abris bus et garage à vélos pour se terminer en décembre. Le 8 juin a eu lieu une séance avec les CFF concernant le passage inférieur et l'élaboration de la deuxième phase du réaménagement de la gare. Prochaine séance début juillet.
- **Salle communale:** suite aux dégâts découverts dernièrement au niveau du faux-plafond, la Municipalité a décidé de faire des travaux d'urgence en le changeant. Réouverture de la Salle communale prévue pour début juillet.
- **Projet «Tetris», ch. de la Chavanne:** la Municipalité a reçu l'avant-projet commandé aux architectes lauréats, lesquels ont réussi à rendre ce projet très intéressant au niveau du rendement sans pour autant enlever de sa substance. La Municipalité est contente du résultat et va le présenter aux investisseurs qui s'étaient annoncés.
- **Service bâtiment et urbanisme (SBU):** M. Eric Ducret a été nommé chef de ce Service dès le 1^{er} juillet. M. Nicolas Dionne partant le 12 juillet sera remplacé par un délégué à l'urbanisme, vu l'important travail avec l'évolution de la ville ainsi que les techniques au niveau de la région en collaboration avec d'autres communes. Les interviews auront lieu le 11 juillet.
- **Concours piscine:** le vernissage a eu lieu le 15 juin. L'exposition publique se termine le 25 juin. Les gagnants sont: Mme Cathrin Trebeljahr, architecte à Genève avec le bureau B+S Ingénieurs Conseils SA à Genève, associés à M. Andres Atela, architecte à Paris. La première séance de travail avec les lauréats aura lieu le 8 juillet.

- **Préavis N° 78, réfection de la Salle omnisports «Grand-Champ»:** grâce à une bonne gestion et des choix judicieux, la clôture de ce préavis voit une économie de Fr. 30'106.-- sur les Fr. 265'400.-- alloués par le Conseil.

PREAVIS AVEC DECISION

5. Comptes de l'exercice 2010.

- M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances, rend attentif les Conseillers sur la remarque figurant en page 7; de gros préavis sont en cours, le nouveau Conseil devra faire des choix et surveiller le plafond d'endettement, puis lit les conclusions recommandant d'accepter les comptes 2010.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte les comptes 2010.

6. Rapport de la Commission de gestion sur l'exercice 2010.

M. Vernex, rapporteur de la Commission de gestion lit d'abord les 6 vœux puis les conclusions recommandant d'accepter le rapport de la Municipalité et de lui donner décharge.

- La discussion est ouverte.
- M. Favez: avait demandé en juin 2009 qu'un paragraphe concernant les contrôles routiers et de vitesse soit rajouté au rapport de gestion 2010 de la Municipalité, or dans ce rapport, il ne trouve pas de paragraphe concernant cette demande et espère bien qu'en 2011, l'on trouvera enfin un chapitre concernant ce sujet important sur la sécurité.
- M. Cretegny: s'en excuse et explique qu'un rapport sur les vitesses sera fait en septembre et que l'information sera donnée en l'intégrant dans le rapport de gestion 2011.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A la majorité, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le rapport de gestion 2010.

7. Préavis municipal N° 107 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2012.

M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances, relève que l'arrêté d'imposition n'a été renouvelé que pour une année en raison des incertitudes liées à la nouvelle péréquation, puis lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte sur le préavis municipal, l'arrêté d'imposition et le rapport de la Commission des Finances.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Il est passé à l'étude et au vote sur l'arrêté d'imposition 2012.
- Ouverture de la discussion sur l'article premier, points 1 à 11.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'article premier, point 1 à 11 est accepté à une large majorité.*
- Ouverture de la discussion sur l'article deux, point 12 et 13.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'article deux, point 12 et 13 est accepté à une large majorité.*
- Ouverture de la discussion sur l'article trois.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- *L'article trois est accepté à une large majorité.*
- Ouverture de la discussion sur l'article quatre.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'article quatre est accepté à une large majorité.*
- Ouverture de la discussion sur l'article cinq.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'article cinq est accepté à une large majorité.*
- Ouverture de la discussion sur l'article six.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'article six est accepté à une large majorité.*
- Ouverture de la discussion sur l'article sept.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'article sept est accepté à une large majorité.*
- Ouverture de la discussion sur l'article huit.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'article huit est accepté à une large majorité.*
- Ouverture de la discussion sur l'article neuf.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'article neuf est accepté à l'unanimité.*
- Ouverture de la discussion sur l'article dix.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'article dix est accepté à l'unanimité.*
- Ouverture de la discussion sur l'article onze.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'article onze est accepté à l'unanimité.*
- Ouverture de la discussion sur l'ensemble de l'arrêté d'imposition.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'arrêté d'imposition dans sa globalité est accepté à l'unanimité.*
- Ouverture de la discussion sur le préavis 107 relatif à l'arrêté d'imposition.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis N°107 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2012, soit:

- I. - d'adopter l'arrêté d'imposition pour 2012 tel que proposé par la Municipalité;*
- II. - de transmettre cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation.*

8. Préavis municipal N° 99 relatif au plan partiel d'affectation «La Crique» et son règlement.

- Les débats reprennent suite à la décision de report de ce préavis le 5 mai 2011. Sur demande de Conseillers, une visite des lieux, entre ces deux séances, a été organisée par la Municipalité le 10 juin. Le président demande aux rapporteurs de majorité et de minorité s'ils désirent apporter des éléments nouveaux et ouvre la discussion.
- M. Rohrer: avait demandé pour ce jour un plan plus précis du cheminement "bleu". Après cette visite, il constate que le cheminement proposé est assez curieux puisque sortant de nulle part d'une forêt et passant au milieu d'un champ. Renseignements pris auprès du Canton, il a appris que cette zone forestière est sous un arrêté de classement «Promenthouse-Villa Prangins» et que la Municipalité a demandé au Canton de modifier cet arrêté de classement et il semblerait que cela ne pose pas trop problème. Il trouve curieux que si le Canton arrive à modifier un arrêté de classement de manière aussi

facile, l'on n'arrive pas, au niveau de la Municipalité, à modifier un petit bout de chemin permettant d'éviter «la Bergerie» en empruntant le tracé ''vert''.

- M. Genoud: la visite sur place a permis de se rendre compte qu'il y avait confusion sur les cheminements, de même que dans les rapports de majorité et de minorité. Au moyen de plans projetés sur l'écran, il démontre et redonne toutes les explications. La Municipalité privilégie le passage derrière en remontant sur le chemin de la Falaise pour arriver au chemin vers les archers et reprendre le cheminement pour rejoindre le golf. Ce trajet est tout près du cheminement existant. Ce n'est pas l'entier du secteur qui est abandonné mais celui uniquement devant les propriétés du «Cottage» et de la «Bergerie». La Municipalité a reçu le préavis des Services concernant le Plan d'extension partiel «Villa Prangins-La Crique», lecture est donnée: *«En l'espèce, les modifications apportées au projet ont modifié le tracé de certains tronçons de cheminements publics existants. Le cheminement public à créer sur la parcelle 920 «La Crique» est en particulier à saluer car il permettra à terme de rejoindre le chemin public existant à l'arrière de la propriété le «Cottage».* La Commission des Rives du Lac trouve que ce chemin est intéressant puisqu'il permettrait après de rejoindre le «Cottage». Cette modification fera l'objet d'une enquête publique complémentaire sur le Plan d'extension partiel «Villa Prangins-La Crique».
- M. Favez: en participant à la visite, il a pu se rendre compte que l'endroit proposé est éloigné des rives et que l'on ne voit pas le lac, c'est inadmissible. L'on nous promet de traverser la forêt à droite du passage soumis parce que ce sera plus facile que plus bas. La Municipalité a demandé au nouveau propriétaire de cette parcelle pour que le Conseil communal puisse aller voir sur place s'il était possible de continuer le petit tronçon qui traverse le champ, elle s'est vu refuser cette demande pour des questions de sécurité. Il considère que c'est une arnaque, car l'on met au nord du cheminement piétonnier prévu un tronçon qui n'a pas d'issue et qui n'a pour le moment pas de début, c'est un chemin à travers un champ qui n'a aucun sens et à cet endroit l'on entend merveilleusement bien la circulation sur la route cantonale alors que plus au sud de la parcelle on ne l'entend plus du tout, ce qui est appréciable pour un lieu de promenade. Il faut garder l'objectif clairement exprimé dans le Plan directeur des Rives du lac de réaliser le cheminement le plus près des rives, si possible en bordure du lac et au sud des propriétés «Bergerie» et «Cottage». C'est de ce cheminement que l'on va se priver si le Conseil accepte le préavis. Il invite à le refuser et demande expressément à la Municipalité d'engager de nouvelles négociations avec le nouveau propriétaire de la «Crique» de manière à s'assurer le passage à l'endroit prévu à l'origine par le Plan directeur des rives du lac .
- M. Rohrer: est surpris par la présentation d'un nouveau cheminement, car en séance de Commission, il n'a jamais été question de passer devant la «Tourangelle» mais bien de passer derrière et de remonter sur le cheminement fermé par un portail avec code.
- M. Genoud: réexplique et redémontre la situation sur l'écran. Si une partie de la Commission n'a pas bien compris, il en est désolé et loin de lui l'idée de tromper certaines personnes la composant. Il n'a jamais été question de remonter par le portail blanc actuellement fermé. Il n'est pas du tout prévu de complètement abandonner le bord du lac, c'est ce qui a déjà été dit lors du dernier Conseil. La Commission des Rives du lac qui pousse Autorités, privés et tout le monde à passer au bord du lac s'est rendue compte dans l'examen préalable de tout le secteur que c'était une bonne formule pour arriver à une solution intéressante. Le Centre de conservation Faune Nature est également enchanté car le but est de remettre une partie en réserve de faune et espace naturel en continuant le secteur venant depuis la plage de Promenthoux et allant jusqu'à la ''Crique'' pour le moment.
- M. Finini: est surpris que l'on se focalise sur le chemin au bord des rives du lac, le Plan d'affectation ne concerne pas uniquement ce chemin-là. Il faut admettre que l'on se trouve sur une propriété privée avec un certain nombre de droits acquis que ce propriétaire peut faire valoir face à la justice. Le Conseil doit se déterminer de savoir si l'on veut offrir à la population un moyen pour pouvoir traverser. Le risque de refuser ce PPA dans son ensemble, c'est de braquer quelqu'un et de ne pas obtenir quelque chose pour l'ensemble de la population. C'est ce risque-là qu'il faut pondérer vu qu'il est important de prendre ses responsabilités jusqu'au bout. La Municipalité n'a jamais dit qu'elle voulait oublier le cheminement, elle a toujours mis l'accent sur un compromis acceptable pour les deux parties, de manière à pouvoir avancer. Refuser le préavis tel qu'il est proposé, c'est créer un immobilisme néfaste pour la population.

- M. Favez: l'élément "rives du lac" lui paraît fondamental. La propriété vient de changer de propriétaire. Lorsque ce dernier l'a acquise, il s'avait pertinemment que le cheminement piétonnier au bord des rives du lac ne passait pas à l'endroit proposé actuellement par la Municipalité. C'est depuis ce moment-là que la Municipalité a négocié avec le nouveau propriétaire pour obtenir ce passage au nord. Le plan montre que dans le prolongement de la zone vigne au-dessus du 920, on va traverser une forêt. Il est dit que l'on ne pourrait pas trop passer en bas au-dessous des propriétés du golf parce que l'on traverse une forêt. Il faut lui expliquer pourquoi l'on peut traverser une forêt au nord et que l'on ne peut pas le faire plus bas pour arriver à l'endroit initialement prévu dans le cheminement piétonnier au bord du lac? La position de la Commission des rives du lac le sidère et pense qu'un certain nombre de députés va s'en inquiéter auprès des instances concernées. Faire un revirement de la position comme ça par rapport à une situation prévue de longue date est grave, sans avoir, en plus, aucune garantie. C'est un leurre de dire que pour la population on aura quelque chose plus rapidement en le faisant là-bas plutôt qu'au bord du lac. Le propriétaire n'a même pas accepté que le Conseil communal foule son territoire pour aller juste se rendre compte de quoi il s'agit, comment voulez-vous qu'il autorise après un cheminement piétonnier public sur sa parcelle à l'endroit dont il ne permet même pas l'accès à une Autorité élue, c'est regrettable et étonnant.
- M. Haussauer: soutient la position de M. Finini, il faut profiter puisque l'on a la chance d'avoir cet accès sur cette parcelle avec ce cheminement. Il a l'impression que le débat contradictoire ici est plus idéologique qu'autre chose. Si l'intérêt dans ce Conseil était vraiment d'accéder au lac, on se serait d'abord intéressé à la parcelle que la commune possède depuis 10 ans, à "La Lignière". C'est une immense parcelle, mais il n'y a pas un propriétaire avec une belle maison dessus, elle est juste accessible facilement. Il s'agit d'un immense terrain au bord du lac, il n'a jamais entendu qui que ce soit venir dire que l'on puisse faire quelque chose sur cette parcelle. Il existe un projet d'île qui dure et va encore durer; là avec la mobilité douce, on pourrait avoir accès à ce terrain. En s'intéressant d'abord aux rives du lac, l'on pourrait mettre en valeur cette parcelle.
- M. Genoud: précise que le Plan directeur cantonal des rives du lac ne passe pas devant "La Crique". La Municipalité écoute le Conseil et a rencontré Mme Schneider Perrin pour lui demander dans quelle mesure il est possible de passer ailleurs. Les personnes qui ont participé à la visite ont pu se rendre compte que l'endroit est très escarpé et faire des travaux n'est pas évident. Il ne faut pas dire que l'on ne continue pas et que l'on ne suit pas le Plan directeur des rives du lac puisque à un certain endroit l'on remonte. L'arrêté de classement s'arrête en des points précis, voilà pourquoi il a fallu mettre ce cheminement sur le Plan d'extension partiel car il est hors du classement forestier. Ce sont 2 forêts complètement différentes.
- M. Ph. Martinet: sur le plan l'on voit la coulée verte avec potentiellement ces 2 villas qui vont la barrer. Il avait déposé une interpellation auprès du Canton et c'était aussi une des raisons du renvoi de la décision de ce préavis. La réponse reçue est particulièrement politique et peu juridique, il en cite 2 phrases «*Il ne s'agit pas dans ce cas non pas d'une non-utilisation de droit existant mais bien d'une limitation des constructions en raison de dispositions de protection. Il ne s'agit donc pas principalement de thésaurisation*». A aucun moment, il ne nous a été dit que si ce n'était pas construit depuis 1984, c'était pour des raisons de protection de la nature. C'est une raison de décision de propriétaire et le concept de droits acquis pour toujours ne tient pas dans la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Nous avons le droit de revisiter nos projections et de ce que l'on veut faire. Aux oppositions motivées par la problématique du caractère très aléatoire de l'itinéraire qui est prévu, il espère qu'il y aura aussi quelques oppositions liées à la nature et à la protection de la nature.
- M. Rohrer: est surpris d'entendre ces propos parlant de la protection de la nature. L'arrêté de classement classe simplement les zones forestières et non les prés et les champs sur lesquels il est possible de faire ce que l'on veut. L'arrêté "Promenthoux-Villa Prangins" permettrait même de passer au bord du lac, là où il n'y a pas de forêt.
- M. Favez: rappelle qu'il avait déposé une motion demandant d'accélérer l'accessibilité aux rives du lac entre la plage et la Dullive, pour un cheminement piétonnier. Il défend l'idéal de pouvoir offrir à douze mille habitants l'accès aux rives du lac plutôt que de laisser à quelques cinquante habitants de notre commune l'exclusivité de cet accès. L'on parle de protection de la faune et de la nature, mais il est choqué de voir, au milieu de la nuit, que la parcelle voisine du refuge communal est éclairée comme en plein jour par des projecteurs pour assurer la sécurité de son propriétaire. Des déplacements de quad bruyants sont aussi entendus. Pour une zone classée, c'est une manière de protéger la nature assez

exceptionnelle et qui l'interpelle. Il n'a jamais été demandé de passer en-dessous de ''La Crique'', mais que le cheminement respecte celui initialement prévu passant à l'est de ''La Crique''.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote.

Décision

Par 24 oui, 21 non et 8 abstentions signifiées le Conseil communal accepte le préavis N°99 relatif au plan partiel d'affectation «La Crique» et son règlement, soit:

- I. - d'adopter le plan partiel d'affectation «La Crique» et son règlement;*
- II. - d'approuver la réponse à l'observation décrite dans le présent préavis;*
- III. - de donner à la Municipalité tous les pouvoirs de plaider, transiger, s'approprier en relation avec l'adoption des présents plan et règlement;*
- IV. - de transmettre ce dossier au Département des Institutions et des Relations extérieures pour approbation.*

- M. Favez: demande, en raison de l'importance de ce préavis et du résultat serré de ce vote, que cette décision soit confirmée par un appel nominal.
- Le président précise la procédure de vote et passe la parole à la secrétaire pour l'appel nominal.
- Le président donne le résultat du vote après l'appel nominal (cf. annexe 1) et relève que le premier vote est confirmé, à savoir:

Décision

Par 28 oui, 24 non et 9 abstentions le Conseil communal accepte le préavis N°99 relatif au plan partiel d'affectation «La Crique» et son règlement.

- M. Favez: demande que cette décision soit soumise à un référendum spontané, selon l'art. 97 du Règlement du Conseil communal. C'est-à-dire que le Conseil se prononce sur le fait d'offrir à la population la possibilité de se prononcer elle aussi, sur ce sujet. Il n'est plus question d'idéologie.
- Cette demande étant appuyée par 5 membres, la discussion est ouverte.
- M. Mawjee: rappelle que ce cheminement piétonnier traverse aussi une autre propriété, la PPE «Les Résidences du golf». En allant au-devant d'un référendum, ces habitants, naturellement, n'auraient aucun intérêt à soutenir un chemin passant dans leur propriété. Plus bas, une partie de la forêt appartient à M. Schumacher, donc d'autres chemins vont aussi toucher d'autres propriétés. Le risque existe, alors que si l'on accepte le préavis, les forces en jeu sont différentes.
- M. Favez: précise que la propriété de M. Schumacher n'est absolument pas touchée par le Plan directeur des rives du lac, il n'est pas prévu de passer au sud de la propriété. Les habitants du golf sont une partie des habitants de Gland et ont le droit de vote et de manière à ce que la population sache si on veut lui donner la parole. M. Favez demande l'appel nominal.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- Le président précise que le vote porte sur la proposition de passer la décision sur le préavis 99 au corps électoral et passe la parole à la secrétaire pour l'appel nominal.
- Le président donne le résultat du vote après l'appel nominal (cf. annexe 2), à savoir:

Décision

Par 35 non et 26 oui, le Conseil communal refuse le référendum spontané concernant le préavis N°99 relatif au plan partiel d'affectation «La Crique» et son règlement.

- M. Favez: constate que le Conseil communal n'a pas eu le courage de donner à la population le droit de s'exprimer aussi il annonce qu'il y aura un référendum populaire avec récolte de signatures dès la décision publiée par le Canton.

9. Préavis municipal N° 106 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture pour la construction d'un bâtiment administratif et d'un parking souterrain sur les parcelles communales N°s 369 et 370 (Grand'Rue 38).

- M. Freuler, rapporteur, lit les conclusions de la Commission technique recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances, explique qu'elle n'est pas opposée à une extension afin que l'Administration puisse disposer de plus de locaux, mais elle aurait souhaité avoir d'autres pistes de la part de la Municipalité. La Commission s'est aussi inquiétée du prix réel de ce type de bâtiment et rend attentif le Conseil communal qu'en acceptant ce crédit de Fr. 335'000.-, le doigt est mis, dans les faits, sur un crédit qui ira bien au-delà de 10 Mio de francs. La Commission s'est bien penchée sur le crédit d'étude et dans ses conclusions, à une courte majorité, elle propose d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Amado Ribeiro: relève qu'il est intéressant de faire ce genre de concours d'urbanisme pour justement mettre en relation des espaces avec d'autres espaces de proximité. Ici, ce n'est pas prévu et il souhaite que le «coup» puisse être rattrapé.
- M. Ph. Martinet: ce préavis doit être accepté car les besoins de bureaux sont évidents. Le dossier est «emmanché» de manière bizarre, il n'y a pas de programme, il est mentionné 4'000 m² de surface utilisable, en terme d'intention, c'est assez court. Un équipement public est perdu, la bibliothèque des "Mille-Feuilles", qu'y aura-t-il dans cet endroit? Le projet est modeste, mais il est dommage que l'on ne profite pas de la création d'équipements de bureaux et administratif pour réfléchir aux espaces publics. La Commission a fait un pas dans ce sens pour un espace convivial. Il faudrait encore profiter du concours en 2 degrés pour pousser la réflexion, soit au rez, soit face au lac, il y a peut-être encore des opportunités. C'est un oui, mais encore un petit effort, s.v.pl.
- M. Haussauer: a fait partie de la Commission technique et pense que l'on est peut-être passé un peu à côté d'un raisonnement, à savoir qu'il n'a pas été essayé d'imaginer si l'on pouvait mettre ce bâtiment ailleurs que l'extension que l'on prévoit maintenant. Gland est à la recherche d'espaces animés et cet endroit pourrait être prévu pour faire un peu plus d'animations mais aussi commerciales. En faisant des bureaux, à 17 heures et les week-ends tout sera fermé et ce sera un espace complètement mort, alors qu'il s'agit du centre et que l'on pourrait faire une jolie place avec plus d'animations. Il aurait fallu avoir une vision un peu plus globale et peut-être imaginer un bâtiment administratif un peu en dehors de ce centre pour le redonner à la population. Peut-on encore y penser?
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une courte majorité, le Conseil communal accepte le préavis N°106 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture pour la construction d'un bâtiment administratif et d'un parking souterrain sur les parcelles communales N°s 369 & 370 (Grand'Rue 38), soit:

- I. - d'accorder le crédit de Fr. 335'000.-- et d'autoriser la Municipalité à organiser ce concours;*
- II. - d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 335'000.--.*

10. Préavis municipal N° 108 relatif au Règlement du personnel communal.

Avant de passer la parole au rapporteur, le président demande aux Conseillers d'être particulièrement précis et concis dans leurs propos afin de ne pas tomber dans un débat philosophique, voire technique dont on ne comprendrait plus tellement le sens au vu des nombreux amendements proposés par la Commission technique. Il précise également que la présidente de la Commission, Mme Monney, s'est abstenue de participer à certaines séances puisqu'elle est future municipale.

- Mme Petraglio, rapporteur, lit les conclusions de la Commission technique recommandant d'accepter le préavis dans sa forme amendée.
- La discussion est ouverte.

- M. Grandjean: souhaite d'abord que la discussion s'engage sur l'entrée en matière de ce préavis. Plusieurs amendements sont très pertinents et modifient profondément les rapports de travail de la Municipalité avec le personnel communal et influenceront de manière durable la masse salariale de la commune. Il s'agit de l'art. 46 du Règlement concernant l'automatisme de l'augmentation, avec la mention du quota à répartir à tous les employés; des conséquences financières de la modification de l'art.60, le nombre de jours de congés supplémentaires proposés par la Commission nécessitent une analyse financière approfondie. Il semble que la Municipalité a offert certains avantages qui ne sont peut-être pas reconnus comme des avantages par le personnel et qu'il soit plutôt attaché à des questions financières. Comme ce préavis engage la Municipalité et le Conseil communal pour plusieurs années, il semble judicieux que la nouvelle Municipalité réétudie ce Règlement et qui sera aussi adopté par le futur Conseil communal. Dans ce sens, il demande de voter sur l'entrée en matière de ce préavis.
 - Mme Petraglio: demande de refuser la non-entrée en matière car si la décision est reportée, les Conseillers présents ce soir ne seront pas tous là au prochain Conseil et la Commission ayant travaillé sur ce préavis ne sera plus au complet, 2 membres ne seront plus là, plus Mme Monney élue à la Municipalité.
 - M. Favez: demande que le groupe GdG développe son idée de la non-entrée en matière. S'il comprend bien avec la non-entrée en matière, cela veut dire qu'il n'y aurait pas de révision du statut du personnel, que le projet serait abandonné et resterait au statu quo.
 - M. Calabrese: ne croit pas que ce soit le sens de cette non-entrée en matière. Il pense que si tous les amendements devaient être acceptés par le Conseil, ce ne serait pas un signe très positif vis-à-vis des rapports Municipalité-personnel. Il s'agit de redonner une chance à la Municipalité de retravailler le règlement. Etant au courant des amendements faits par la Commission, qu'elle fasse le bilan, qu'elle retourne vers le personnel, qu'elle trouve un compromis et qu'elle revienne avec un préavis qui soit le fruit d'une négociation faite entre employeurs et employés. Voilà le sens de cette demande de non-entrée en matière, ce n'est surtout pas pour qu'il y ait un statu quo. Ce règlement est ancien, il mérite d'être révisé, il s'agit simplement de faire les choses un peu plus en douceur, sans qu'il y ait une intervention massive de la part du Conseil d'imposer un certain nombre de choix à la Municipalité.
 - Mme Petraglio: le fait de ne pas entrer en matière ne demande pas à la Municipalité de retravailler ce préavis, elle l'a fait et l'a travaillé pendant 2 ans.
 - M. Cretegnny: il faut se mettre d'accord sur ce que signifie la non-entrée en matière, puisque selon le résultat, il s'agirait de «laisser tomber» le projet. Il pense que c'est plutôt un renvoi qui est souhaité par le GdG afin de pouvoir renégocier. La Municipalité souhaite que ce projet soit discuté ce soir, mais c'est au Conseil d'en décider.
 - M. Rohrer: il y a confusion entre la non-entrée en matière et le renvoi, avec la non-entrée en matière on casse tout et on recommence, est-ce bien ce qui est voulu?
 - M. Haussauer: le groupe GdG lors de sa préparation à la séance de ce soir a décidé le renvoi de ce préavis.
 - Mme Favez: est favorable ce soir à la discussion pour les raisons suivantes: la Municipalité et la Commission ont travaillé sur ces statuts, le personnel de la commune a été entendu. Il faut aller de l'avant et ne pas reporter la décision à la prochaine législature, car l'on va se retrouver avec $\frac{1}{3}$ de nouveaux conseillers qui devront à nouveau se pencher et réétudier ce qui a été fait et fort bien fait par la Commission.
- Le président demande à M. Grandjean de préciser sa demande, à savoir: maintient de la non-entrée en matière ou demande de renvoi?
- M. Grandjean: effectivement, en séance de préparation le GdG a opté pour un renvoi de l'objet. Suite aux discussions, il pense que le renvoi n'est pas utile car l'on va se retrouver avec le même rapport, le même préavis, c'est pourquoi il demande de voter la non-entrée en matière afin de redonner à la Municipalité l'occasion de retravailler le sujet. Il pourrait se plier au renvoi puisqu'il lui semble que c'est ce qui se dégage.
 - M. Mawjee: avec les nombreux amendements proposés et des articles qui ont changé, le débat est trop large. Il souhaite que la Municipalité puisse retravailler, qu'elle se prononce et évalue la mesure des différents changements.

- M. Favez: ne s'oppose pas au renvoi mais rappelle qu'il faut que le cinquième des membres se prononce pour le renvoi. Il relève un manque évident de courage du groupe GdG, lequel a une Municipalité majoritaire et qui souhaite le débat tout comme la Commission acceptant le préavis et ses conclusions avec quelques amendements. Le but d'un débat dans une séance de Conseil communal est de débattre des amendements proposés, avez-vous peur? Peut-être y a-t-il eu un petit couac dans le travail de la Commission? Les amendements n'ont pas été explicités dans le rapport, mais chaque groupe avait un commissaire qui pouvait relayer et expliquer le travail qui s'est fait et les conséquences de ces amendements. Autre élément, la présidente de la Commission est du groupe GdG, elle sera municipale lors de la prochaine législature, si l'on renvoie cet objet, il n'y aura plus de présidente de Commission. Le groupe a fait une erreur en la nommant, à lui maintenant d'assumer.
- M. Jaquier: avec le renvoi, l'on va se retrouver avec les mêmes préavis et rapport mais avec une nouvelle disposition du Conseil communal et une nouvelle Municipalité. Il serait judicieux de traiter, malgré la difficulté que cela représente, tous ces amendements ce soir, ou alors qu'éventuellement la Municipalité retire le préavis pour le remodeler et le resoumettre au nouveau Conseil de la nouvelle législature.
- M. Haussauer: les amendements tels qu'ils sont présentés restent confus, il y a un manque d'informations financières, tout cela pousse à devoir reporter l'objet pour l'affiner. Il n'est pas question de ne pas entrer en matière sur cette adaptation du règlement, mais dans sa présentation actuelle cela ne convenait pas à la majorité du groupe GdG, d'où la demande de reporter ce préavis.
- M. Cosandier: espère que chacun a pris la peine de lire le rapport, l'occasion en est donnée pour faire les commentaires, pourquoi le renvoyer? Le travail de la Commission a été exemplaire, il s'agit d'un énorme travail et par respect pour elle, il demande d'en discuter et de décider ce soir.
- M. Jaquier: précise que le renvoi ne va pas renvoyer le préavis auprès d'une nouvelle Commission, mais que la discussion sera reprise au prochain Conseil.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le président relit l'art. 88 stipulant qu'il faut le cinquième des membres présents pour que cet objet soit renvoyé et il est passé au vote.

Décision

La demande de renvoi au Conseil communal de septembre du préavis N° 108 relatif au Règlement du personnel communal a été acceptée par 14 voix.

Une interruption de séance a lieu afin d'écouter et apprécier quelques chants interprétés par le Chœur mixte «Le Chêne», puis les débats reprennent.

- *Avec le départ de M. David Mayer, le nombre de Conseillers présents passe à 61.*

11. Préavis municipal N° 109 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'organisation de l'appel d'offres fonctionnelles en procédure sélective dans le cadre du projet de rénovation de l'enveloppe des bâtiments et des installations techniques du Centre scolaire des Perrerets et de la possibilité de réaliser un couvert (abri) (réponse au postulat de Mme Christine Girod).

- Mme Meigniez, rapporteur, lit les conclusions de la Commission technique recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Barioni, rapporteur, lit les conclusions de la Commission des Finances recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Cosandier: salue la démarche qui est entreprise parmi les bâtiments les plus énergivores de la commune. Quel délai pour assainir ce bâtiment? A ce stade du projet, peut-on connaître les proportions du solaire thermique? Pour le photovoltaïque, quelle sera la stratégie de consommation, pour le propre site ou revente de l'énergie? Il y a une différence de consommation et de Fr. par rapport à la répartition du bilan énergétique annuel: dans le rapport, Fr. 164'650.-- pour le chauffage et dans le rapport de

gestion, Fr. 192'248.--; de même pour l'énergie, dans le rapport, Fr. 84'112.-- et dans le rapport de gestion, Fr. 98'771.--. Ce sont des écarts importants, surtout si l'on fait après un bilan sur l'économie réalisée à terme.

- **M. Genoud:** la proportion photovoltaïque se verra après les appels d'offres et les propositions des concurrents. L'envie est de faire tout, tout de suite, mais comme l'a dit le rapporteur de la Commission des Finances, il y aura des choix. Après cet appel d'offres, on se mettra au travail le plus rapidement possible pour probablement arriver à assainir le bâtiment sur 3 ou 4 ans. L'assainissement de la piscine pose des problèmes techniques et on n'en connaît pas la durée. Quant aux chiffres, ils vont être repris. Peut-être, y a-t-il une différence entre l'analyse énergétique reprise dans ce préavis et les comptages faits par le Service? La réponse sera donnée plus tard.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité et une abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis N°109 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'organisation de l'appel d'offres fonctionnelles en procédure sélective dans le cadre du projet de rénovation de l'enveloppe des bâtiments et des installations techniques du Centre scolaire des Perrerets et de la possibilité de réaliser un couvert (abri) (réponse au postulat de Mme Christine Girod), soit:

- I. - d'autoriser la Municipalité à entreprendre cet appel d'offres fonctionnelles;*
- II. - d'accorder le crédit de Fr. 1'061'500.--.*
- III. - d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 1'061'500.--.*

12. Fixation des indemnités et des vacations du Conseil communal et du bureau du Conseil pour la législature 2011 - 2016.

- M. Barioni, rapporteur, lit les conclusions de la Commission des Finances recommandant d'accepter la proposition telle que présentée.
- La discussion est ouverte.
- **M. Rohrer:** concernant les personnes rédigeant les rapports, il n'est pas stipulé que des frais leur soient payés, il propose un amendement au point 5, après la première phrase, il faut rajouter: «*l'indemnité pour les membres du Conseil qui rédigent un rapport est de Fr. 35.-- par heure*». Cette indemnité est valable pour les rapporteurs qu'ils soient de majorité ou de minorité. Il y a confusion avec le débours de Fr. 20.--.
- La discussion est ouverte sur l'amendement, elle n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité et 3 abstentions signifiées, l'amendement est accepté.

- La discussion est toujours ouverte, la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

• **Décision**

A une large majorité, 4 non et 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte la proposition d'indemnités et de vacations amendée pour la législature 2011 – 2016, soit:

- I. l'indemnité annuelle du président du Conseil communal est fixée à Fr. 5'000.--;*
- II. le traitement annuel du/de la secrétaire du Conseil communal est fixé à Fr. 10'000.-- + Fr.1'000.-- /an pour indemnité de matériel et connexion informatique s'ils ne sont pas mis à disposition par la commune. Le ou la secrétaire suppléant(e) sera indemnisé(e) à hauteur de Fr. 35.--/heure en cas de remplacement et lorsqu'il ou elle assiste aux séances de bureau et participe aux votations et élections;*
- III. le traitement annuel de l'huissier du Conseil communal est fixé à Fr. 3'000.--;*
- IV. les jetons de présence pour les membres du Conseil communal qui assistent aux séances du Conseil sont fixés à Fr. 40.-- par séance;*

V. *l'indemnité horaire pour les membres du Conseil qui assistent aux séances de Commission et du bureau du Conseil est de Fr. 35.-- par heure de présence à une Commission. L'indemnité pour les membres du Conseil qui rédigent un rapport est de Fr. 35.-- par heure. Ce tarif est complété d'un montant forfaitaire de Fr. 20.-- par membre d'une Commission en charge de la présidence et de l'élaboration du rapport majoritaire de commission, ceci pour chaque objet traité, ceci à titre de débours pour utilisation de son matériel informatique personnel (relecture, correction, signature, etc.). Si un membre cumule la fonction de président et de rapporteur de la Commission, le montant forfaitaire de Fr. 20.-- par objet n'est alloué qu'une seule fois;*

VI. *le président, le ou la secrétaire et l'huissier, ainsi que toute personne qui participe aux dépouillements de votations et d'élections, reçoivent une indemnité de Fr. 35.-- par heure.*

13. Préavis municipal N° 110 relatif à la motion du bureau du Conseil communal concernant la proposition de modification de l'art. 47, lettre C, 2^e alinéa du Règlement du Conseil communal (un seul débat, en application des art. 70 et 93).

Le président précise qu'il s'agit d'offrir la possibilité au nouveau bureau de composer la Commission du plan de zones avec au moins 7 membres, comme pour les deux autres commissions permanentes, et que ce préavis a été traité en un seul débat. La Commission technique composée de Mmes Arlette Roy, Gilberte Corbaz, Sara Petraglio, Catherine Labouchère et Emilie Chitra a statué sur cet objet et le rapport sera lu en entier.

- Mme Roy, rapporteur, lit le rapport et les conclusions de la Commission technique recommandant d'accepter le préavis et sa modification de l'art. 47, lettre C, 2^e alinéa du Règlement du Conseil communal en adoptant la nouvelle formulation: « Cette commission est composée d'au moins sept membres ».

- La discussion est ouverte sur la proposition de traiter ce préavis en un seul débat.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte de traiter l'objet en un seul débat.

- La discussion est ouverte sur le préavis.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis N° 110 relatif à la motion du bureau du Conseil communal concernant la proposition de modification de l'art. 47, lettre C, 2^e alinéa du Règlement du Conseil communal, soit:

*I. - de modifier l'art 47, lettre C, 2^e alinéa du règlement du Conseil communal et d'adopter la nouvelle formulation suivante: Cette commission est composée **d'au moins sept membres.***

AUTRES OBJETS

14. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Mme Christine Girod-Baumgartner concernant l'étude d'un plan des circulations des deux-roues sur l'axe RC 31 - Avenue du Mont-Blanc, sur le secteur giratoire «Badan» et le giratoire «Bowling», voire jusqu'à la route Suisse.

- Mme Hug, rapporteur, lit les conclusions de la Commission technique prenant acte de la réponse municipale.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une courte majorité, 12 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte la réponse municipale au postulat de Mme Christine Girod-Baumgartner concernant l'étude d'un plan des circulations des deux-roues sur l'axe RC 31 - Avenue du Mont-Blanc, sur le secteur giratoire «Badan» et le giratoire «Bowling», voire jusqu'à la route Suisse.

15. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Mme Régina Bovet demandant «l'aménagement de la parcelle N° 339 en Ruyre, achetée en 2010».

- M. Finini, rapporteur, lit d'abord l'amendement puis les conclusions de la Commission technique recommandant d'accepter la réponse municipale amendée.
- La discussion est ouverte.
- M. Favez: pense qu'il n'est pas possible d'amender un rapport sur une réponse à un postulat. Le président demande à la Commission de transformer l'amendement en vœu, ce qui est accepté.
- M. Fargeon: la Municipalité accepte le vœu et le prendra en compte lors des transformations.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A la majorité, 3 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte la réponse municipale au postulat de Mme Régina Bovet demandant «l'aménagement de la parcelle N° 339 en Ruyre, achetée en 2010».

16. Rapport de la Commission chargée d'étudier la prise en considération de la pétition intitulée «Adéquation de l'accueil des requérants d'asile accueillis à l'abri PC des Perrerets».

- M. Calabrese, rapporteur, lit d'abord les 3 vœux puis les conclusions proposant au Conseil communal le renvoi de la pétition à la Municipalité pour étude et rapport.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, 4 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte la prise en considération et le renvoi à la Municipalité pour étude et rapport de la pétition intitulée «Adéquation de l'accueil des requérants d'asile accueillis à l'abri PC des Perrerets».

Le président transmet alors les documents des pétitionnaires à la Municipalité.

- M. Favez: le renvoi de la pétition ayant été accepté, la suite de la procédure l'étonne. Le dernier vœu de la Commission demandant que la pétition soit renvoyée au Conseil d'Etat et au Grand Conseil lui paraît bizarre; normalement, une pétition est adressée directement par les pétitionnaires à qui de droit. Le président répond que la pétition ayant été transmise à la Municipalité, charge à elle de prendre les dispositions nécessaires pour la suite du traitement.

17. Postulat de Mme Waltraud Casson intitulé «Bien vivre à Gland ou comment créer un espace public mieux adapté à la mobilité de tous».

Le président passe la parole à Mme Casson pour le développement de son postulat.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte la prise en considération et le renvoi à la Municipalité pour étude et rapport du postulat de Mme Casson intitulé «Bien vivre à Gland ou comment créer un espace public mieux adapté à la mobilité de tous».

18. Interpellation de M. Moritz de Hadeln intitulée «Au sujet de la politique énergétique de la Municipalité, plus particulièrement en ce qui concerne les bâtiments communaux.

Le président passe la parole à M. de Hadeln pour le développement de son interpellation.

- La discussion est ouverte.
- M. Genoud: les audits menés conjointement avec les SIG concernant les autres bâtiments, mis à part les Perrerrets dont des renseignements ont été donnés ce soir, ne sont pas encore de retour. Des informations seront communiquées en temps utiles.
- M. de Hadeln: prend note de la réponse et suivra cela de près.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

19. Divers + propositions individuelles

- M. Ph. Martinet: annonce que le samedi 2 juillet à 10h30 aura lieu un match de football opposant des élus aux requérants d'asile pour se terminer autour du verre de l'amitié. Les renforts sont les biens venus et peuvent rejoindre l'équipe. Les maillots seront prêtés par le FC Gland.
- M. Cretegnny: confirme que l'équipe des requérants est déjà prête et qu'elle attend de pied ferme son adversaire.
- M. Rohrer: la station Vélo Pass aux Tuillières est semble-t-il déjà fermée, quelle en est la raison? Concernant le financement du pont sur l'autoroute, il est dit que c'est la commune qui ferait un préfinancement, pourquoi ne pas s'être retourné du côté du promoteur du quartier pour voir si lui n'est prêt à faire ce préfinancement?

• M. Cretegnny: oui, il y a eu des dégâts sur des vélos pendant la Fête de la musique. L'Association Pro-jet qui gérait la situation a été un peu dépassée par les jeunes qui les ont utilisés pour s'amuser plus que de raison. Les vélos sont en train d'être remis en état. Concernant le pont, la réponse de l'OFROU va dans le sens de dire que s'il n'y a pas de financement de la part de la Confédération, ce qui veut dire que malgré tout l'OFROU se voit mal de ne pas financer 1,8 Mio par rapport au projet prévu, mais se réserve une porte de sortie et dans ce cadre là, ils sont prêts à accepter qu'il y ait un préfinancement d'un tiers en particulier de la commune. A part ça, la commune a toute liberté soit en le demandant au Conseil ou regarder avec des tiers c'est un élément qui est en discussion.

Avant de clore la dernière séance de cette législature, le président présente le bilan d'assiduité sur les 2 dernières législatures, 2002 - 2006 et 2006 - 2011 (cf. annexe 3), la statistique du nombre de législatures complètes assumées par certains Conseillers (cf. annexe 4), félicite les personnes pour leurs années de présences (cf. annexe 5), puis remet à Mesdames Christine Girod-Baumgartner, Martine Kulling et Monsieur Philippe Martinet le traditionnel présent pour avoir siégé 20 ans et plus au Conseil communal et le quittant. Monsieur Noël Dewarrat (2008 – 2011) avait déjà été honoré pour ses années passées entre 1978 et 2000.

Pour terminer, le président s'adresse aux Conseillers par ces quelques mots: *«Me voici déjà arrivé au terme de ce beau mandat de présidence. J'ai eu beaucoup de plaisir à exercer cette tâche et à représenter la commune de Gland. L'année a été chargée et intense, tant sur le plan privé, professionnel, qu'associatif, mais tellement enrichissante. J'aimerais remercier le bureau pour son efficacité, la secrétaire pour son aide précieuse, les huissiers, le Greffe municipal ainsi que la Municipalité pour sa bonne collaboration. Je n'oublie pas non plus ma famille et mon épouse qui me soutiennent dans mes activités. J'ai beaucoup apprécié le niveau et la qualité des débats du Conseil communal, et je vous encourage à garder l'esprit d'ouverture et de bon sens qui prévaut presque toujours dans cette*

assemblée et enfin je vous remercie pour la confiance témoignée tout au long de cette année. J'espère en avoir été digne et à la hauteur de vos attentes.

Je souhaite plein succès à Monsieur Jean-Marc Jaquier pour son année de présidence».

• **M. Cretegy:** signale que le bilan de législature est déposé sur les tables et dans lequel, l'on parle beaucoup de qualité de vie. La Municipalité s'est encouragée à traiter les différents sujets sur la qualité de vie, c'est un concept difficile à appliquer mais permet aussi des développements importants et intéressants pour la localité. La Municipalité a besoin de Conseillers qui parlent avec «leurs tripes» pour pouvoir construire cette ville qui est en pleine évolution. Cette qualité de vie que l'on essaie de mettre en place, c'est aussi grâce aux Conseillers qu'on la doit, par leurs décisions et l'obtention parfois de crédits permettant de mettre sur pied des projets. La Municipalité remercie le Conseil, souhaite la bienvenue aux nouveaux municipaux, donne rendez-vous à tous pour la Fête nationale, puis invite à partager le verre de l'amitié.

La parole n'étant plus demandée, le président rappelle la prochaine séance du Conseil communal le 15 septembre 2011 à 19h30, puis il clôt celle de ce soir.

La séance est levée. Il est 23h00.

Pour le bureau de Conseil communal:

Le président:

La secrétaire:

Patrick Vallat

Mireille Tacheron

Annexes:

- Postulat de Mme Waltraud Casson:

«Bien vivre à Gland ou comment créer un espace public mieux adapté à la mobilité de tous»

- Interpellation de M. Moritz de Hadeln:

Au sujet de la politique énergétique de la Municipalité, plus particulièrement en ce qui concerne les bâtiments communaux.

- Annexe 1: 1^{er} appel nominal, ''La Crique'' et son règlement.

- Annexe 2: 2^e appel nominal, référendum spontané.

- Annexe 3: assiduité sur 2 législatures.

- Annexe 4: assiduité nombre de législatures.

- Annexe 5: années de présences.